

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 2524

présenté par

M. Lecamp, M. Girardin, Mme Le Peih et M. Lavergne

-----

**ARTICLE 8**

I. – Au début de l’alinéa 5, supprimer les mots :

« Afin de favoriser l’installation de nouveaux exploitants agricoles et l’adaptation des exploitations agricoles au changement climatique, ».

II. – En conséquence, au début de la première phrase de l’alinéa 6, supprimer les mots :

« Afin de garantir le renouvellement des générations d’exploitants agricoles et de pérenniser le modèle d’exploitation familiale, ».

III. – En conséquence, au début de l’alinéa 7, substituer aux mots :

« Afin de prendre en compte les attentes sociales et professionnelles des personnes ayant un projet d’installation, l’État se donne comme objectif de bâtir »

les mots :

« L’État bâti ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les objectifs poursuivis étant mentionnés au premier alinéa de l’article 8, il n’est pas nécessaires de les répéter à chaque orientation donnée par ces alinéas.